

Angers, le 15 avril 2021

**Références**  
2021/11 – GB/AeA

Monsieur Christian Gillet  
Hôtel de Département  
Boulevard Foch  
49 100 ANGERS

**Objet** : avis sur le SRADDET

Monsieur le Président,

La Région a sollicité l'avis de notre collectivité sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires qu'elle a voté en décembre dernier.

Ce schéma prescripteur impacte de nombreuses politiques départementales ; c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité à plusieurs reprises depuis deux ans, que notre Assemblée se saisisse de ce sujet et contribue en amont pour faire entendre la voix de l'Anjou. Vous avez organisé une réunion inter-commission le 6 avril dernier pour présenter le schéma et débattre de l'avis que nous rendrons. Nous remercions les deux co-présidents et l' élu de la majorité qui étaient présents.

Traditionnellement, les schémas d'aménagement régionaux se construisaient autour des grandes infrastructures porteuses d'attractivité. Ces dernières années ont connu un revirement, en pensant l'organisation territoriale dans une logique de transition écologique.

Dans notre région, le projet de Notre-Dame-des-Landes était ainsi au cœur du projet régional. Avec l'arrêt du dossier aéroportuaire, mais le maintien des logiques autour de l'arc atlantique, ce SRADDET ne s'inscrit ni dans l'une ni dans l'autre des logiques mais bien comme un schéma de transition.

La volonté d'établir un schéma souple et peu contraignant confirme la difficulté en si peu de temps à reconstruire une cohérence dans l'aménagement régional.

A travers ce courrier, nous formulons plusieurs remarques complémentaires aux échanges du 6 avril dernier, remarques que nous souhaitons intégrer à votre avis.

### **Concernant le SRADDET**

Le Conseil régional a souhaité construire un schéma souple, en faisant confiance aux acteurs locaux. C'est un choix de liberté qui présente certains intérêts. Nous devons aussi en percevoir les limites, notamment si les collectivités demeurent dans des positions plus passives, au détriment des territoires du « littoral ».

Ainsi, il est fondamental d'**affirmer une organisation du territoire régional autour de polarités**. Le développement de notre région, comme de notre pays, a conduit à un étalement urbain non maîtrisé. Cet étalement a engendré de nombreuses conséquences tant sur la qualité de vie des habitants

que sur la dégradation de l'environnement. Le prix du logement étant devenu trop cher dans les grandes agglomérations où se concentrent l'emploi, les services publics et marchands, beaucoup de ménages vont habiter loin des centres urbains.

S'il faut continuer à construire dans les villes pour accueillir la population, sans artificialiser de nouvelles terres agricoles, il est indispensable de penser un autre mode de développement. Celui-ci doit permettre à tous les habitants de notre département d'avoir accès en proximité, à l'emploi, ainsi qu'à des services médicaux, éducatifs, culturels, sportifs et marchands. Ainsi, la notion de polarités, développée dans des SCOT ou des PLUI, est la seule issue possible pour un développement harmonieux qui profite à tous.

Le Département de Maine-et-Loire doit affirmer ce souci de territoires multipolaires pour permettre à tous de s'y retrouver, habitants de petites ou de grandes communes.

Nous partageons d'ailleurs l'avis du CESER selon lequel la structuration territoriale en polarités est plus bénéfique, en termes écologique, que le développement – même densifié – des métropoles.

En ce qui concerne la contribution du SRADDET à l'enjeu de transition écologique, la Région dessine une **dynamique de transition écologique** qu'elle n'avait pas encore affirmée. Mes collègues du groupe « l'Anjou en action » et moi-même tenons à souligner les orientations prises. Celles-ci fixent des ambitions pour que chaque acteur puisse s'inscrire dans une démarche progressive et évaluable.

Ainsi, nous saluons l'effort réalisé pour définir des objectifs quantitatifs : passer de 8 à 15% de déplacements en transports collectifs d'ici 2050, multiplier par 5 la part modale du vélo (de 3% à 15%), réduire de 80% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, rénover au moins 1 million de logements d'ici 2050, recycler plus de 2/3 de nos déchets, remettre en état 61% des masses d'eau d'ici 2027...

Cependant le schéma ne définit qu'une intention politique et un cadre stratégique, que nos collectivités départementales, intercommunales et communales devront traduire dans leurs propres plans d'aménagement. Nous espérons que ces dernières joueront le jeu de la confiance que la Région place en elles pour relever les enjeux que le changement climatique nous impose.

Par ailleurs, un écueil important demeure dans l'approche du SRADDET, sur notre capacité collective à porter la transition écologique : **l'absence de prise en compte des précarités sociales et des fragilités que vivent nos concitoyens.**

Comment espérer relever le défi de la transition écologique en laissant 10 à 14% de la population (vivant sous le seuil de pauvreté, selon les territoires) en dehors de la dynamique de lutte contre le réchauffement et d'anticipation de ses impacts ?

La lutte contre les précarités est un préalable à toute réussite de transition écologique. Parce que les solidarités sont au cœur des compétences confiées aux Départements, il nous paraît essentiel que notre collectivité rappelle cette complémentarité des enjeux.

Même **l'approche actuelle des inégalités territoriales est inadéquate** : les inégalités territoriales n'existent pas qu'entre le rural et l'urbain. Les quartiers prioritaires de la ville doivent être abordés comme des territoires aujourd'hui précarisés, nécessitant un accompagnement accru pour transformer ces espaces de vie en territoires résilients, économes en énergie et où il fait bon vivre. Les quartiers prioritaires constituent des défis en termes de biodiversité, de gestion des eaux pluviales, de lutte contre la pollution de l'air, de qualité énergétique des logements, d'alimentation de proximité, ... et même de mobilité. Or, **le SRADDET ne définit pas d'enjeu pour les quartiers prioritaires de la ville.**

C'est une lacune qui mérite d'être corrigée. Nous souhaitons que les quartiers prioritaires bénéficient des dispositifs régionaux de soutien financier et d'accompagnement, au même titre que les territoires ruraux les plus précaires.

### **Concernant les mesures relatives au Maine-et-Loire**

Les voix alternatives au projet de Notre-Dame-des-Landes faisaient valoir l'intérêt de développer l'aéroport d'Angers-Marcé. Plusieurs expressions se sont faites, dont la vôtre, Monsieur le Président, pour saisir cette opportunité à l'annonce de la décision de l'Etat.

Le traitement – ou l'absence de prise en compte – de l'**aéroport d'Angers-Marcé** dans le schéma est à ce titre symptomatique d'une approche jacobine de l'avenir de notre Région, peu aux faits des réalités de nos territoires et des enjeux qui s'y révèlent.

Monsieur le Président, vous aviez évoqué l'importance potentielle de cet équipement dans le cadre d'une réflexion à mener en commun avec nos collègues de la Sarthe et de la Mayenne. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour notre part, nous pensons que ce débat doit être soulevé. L'aéroport Angers-Marcé, qui se situe à proximité de l'A11 et pas très loin des deux départements évoqués, pourrait avoir un rôle à jouer dans le désenclavement régional qui ne doit pas envisager son développement uniquement sur sa façade Ouest et Atlantique. Dans notre esprit, cet équipement ne peut pas être évidemment évoqué comme une concurrence à Nantes-Atlantique.

Nous devons par contre, avec tous les acteurs concernés, en premier lieu Angers-Loire-Métropole, réfléchir aux possibles complémentarités.

### **Les mobilités sont le levier majeur d'attractivité et de désenclavement de nos territoires.**

Sans porter préjudice à l'ambition écologique, il est fondamental d'affirmer cette orientation.

En Maine-et-Loire, le diagnostic sur lequel est fondé le SRADDET le rappelle : le Saumurois et plus globalement l'est du département – territoire périphérique de la région - demeure en situation de fragilité par rapport au reste du territoire régional. Son désenclavement doit donc être un critère de choix prioritaire dans les projets de demain.

De même, les saturations routières à l'est d'Angers doivent s'inscrire en complémentarité de cette ambition.

Or, certains engagements ne figurent pas, aujourd'hui, dans le SRADDET. Le Département doit alors affirmer sa politique en ce sens.

C'est pourquoi, nous formulons les propositions suivantes :

- Anticiper le développement des déplacements ferroviaires entre Angers et Saumur en inscrivant une étude de déploiement d'un tram-train
- Désenclaver le Saumurois en développant l'offre TER sur la ligne Tours – Saumur – Bressuire – La-Roche-sur-Yon
- Faciliter les mobilités alternatives et décarbonnées en construisant des pôles multimodaux, en proximité de gares mais également des nœuds routiers croisant des axes prioritaires et des axes secondaires et, ce faisant, réaffirmer la place essentielle des petites gares telles que, par exemple, celles de Briollay, Tiercé, La Possonnière, Chalonnes, Trélazé, La Ménitrie, Saint-Mathurin....
- Créer des « lignes » de covoiturage autour de parkings relais multimodaux, conjointes aux arrêts des lignes de cars interurbains. Ces pôles multimodaux intégrant la multiplicité des usages : car, voiture toute motorisation, auto-partage, vélo... et se développant avec les applications de mobilité alternative

- Faciliter l'usage du vélo en garantissant la prise en compte des deux-roues dans les ouvrages de franchissement de Loire (le pont de Gennes et la liaison entre le sud Loire et Angers, notamment) et de franchissement des 4 voies

### La gouvernance du schéma

Nos dernières observations, Monsieur le Président, sont relatives à la gouvernance du SRADDET. En effet, dans la mise en œuvre de ce schéma, les articulations seront importantes entre les dispositifs régionaux et les politiques infrarégionales. Une coordination fine et une animation de proximité seront gages de réussite.

Il apparaît essentiel de mieux associer les collectivités territoriales à la mise en œuvre du SRADDET, au suivi des actions menées et à leur adaptation continue afin d'atteindre les objectifs fixés.

De même, alors que de nombreux acteurs de nos territoires œuvrent pour la transition et la création du monde de demain, ceux-ci ne sont pas aujourd'hui considérés par le SRADDET. Pourtant, il n'est pas pertinent d'exclure ces acteurs et de les contraindre à agir en parallèle de nos rythmes institutionnels. Nous devons, toutes collectivités territoriales confondues, mieux les associer, le plus en amont possible, pour atteindre nos objectifs communs.

L'action citoyenne, sa capacité d'innovation et son agilité, est aujourd'hui absente du SRADDET. Nous appelons également à une meilleure prise en compte de cette richesse dans le déploiement du SRADDET.

Monsieur le Président, Marie-Jo Hamard et Jean-Pierre Chavassieux nous ont présenté l'avis de la collectivité sur le SRADDET. Nous partageons plusieurs de vos observations mais, au vu des éléments évoqués ci-avant, cet avis nous apparaît incomplet et insuffisant. Nous vous invitons donc à reprendre nos propositions pour l'enrichir d'ici son adoption par la collectivité.

Enfin, Monsieur le Président, avant que le SRADDET ne soit soumis à enquête publique, **il apparaît indispensable que notre collectivité propose un débat public à nos concitoyens**. Le SRADDET définit un cap collectif pour 2050 ; il est fondamental que nous, élus locaux, relevions pleinement le jeu de la sensibilisation, de l'échange et de l'appropriation par le plus grand nombre de l'avenir de notre territoire.

C'est pourquoi nous sollicitons un report de l'adoption de l'avis sur le SRADDET, de la Commission permanente du 19 avril au Conseil départemental du 17 mai.

Au nom de notre groupe, Monsieur le Président, je me tiens à votre disposition, et vous prie de recevoir mes salutations respectueuses.

**Grégory Blanc**

Président du groupe *l'Anjou en action*,

